



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole
Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence
22.29.06.77

Commission
Aménagement et Urbanisme

Objet
Travaux d'aménagement des cellules « Le Prélude » pour l'accueil de l'épicerie solidaire de Dole - Plan de financement

Secrétaire de séance
M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur
Mme Frédérique DRAY

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

L'épicerie solidaire de Dole est une structure d'aide alimentaire et d'accompagnement social, qui propose à ses bénéficiaires d'effectuer leurs courses comme dans un magasin classique, pour un coût entre 10% et 30% de la valeur marchande des produits. Les bénéficiaires, orientés par des travailleurs sociaux, accèdent à l'épicerie pour une durée limitée et ont également accès à un accompagnement social pour les aider à sortir des difficultés.

L'association de Dole, installée au 56 avenue Pompidou, compte aujourd'hui plus d'un millier de bénéficiaires et constate une hausse de 50 % des demandes.

La Ville de Dole souhaite que l'association investisse les cellules « Le Prélude », du bâtiment situé 21/23 rue Faustin Besson, qui abritait l'ancien supermarché DIA. Ces nouveaux locaux, d'environ 260 m² plus adaptés à leurs activités, répondront aux normes en matière d'accueil du public, de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité.

Des travaux d'aménagement, comprenant notamment la création d'un espace marchand, d'un espace de stockage, de bureaux et de sanitaires, sont estimés à 41 700 € HT et seront financés comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT	Taux
Acquisition et honoraires	265 000 €	État	92 010 €	30 %
Travaux	41 700 €	Conseil Départemental du Jura	61 340 €	20 %
		Autofinancement	153 350 €	50 %
TOTAL	306 700 €	TOTAL	306 700 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 21 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les travaux d'aménagement des cellules « Le Prélude » pour l'accueil de l'association qui gère l'épicerie solidaire de Dole, pour un montant de 41 700 € HT, ainsi que plan de financement correspondant présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention sollicitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Services Techniques
- État
- Conseil Départemental du Jura

Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNON

